

« Le CCEJ et la Charte de non-violence à l'école »

Boulogne Billancourt (92)

### **Idée**

Dès le démarrage de la campagne nationale sur le respect à l'école, le CCEJ a souhaité apporter sa contribution.

### **Démarche**

Le Conseil Communal d'Enfants et de Jeunes, créé en 1997, regroupe des enfants de CM1 et CM et des collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, élus et renouvelés par moitié chaque année.

Il est organisé en commissions qui se réunissent un mercredi sur deux : « solidarité », « environnement », « informatique », « vie scolaire ».

Souhaitant devenir prescripteurs de cette non-violence, les jeunes conseillers ont décidé de rédiger une Charte destinée à être lue et diffusée dans les écoles et collèges sous forme d'affiches.

Les enseignants et les associations de parents d'élèves ont été associés à la démarche, certains enfants faisant remarquer que « si l'on ne reçoit pas un bon exemple chez soi... ». La finalisation s'est faite lors d'un séminaire de 4 jours organisé pendant les vacances de printemps.

En mai, pendant le tournoi de Roland Garros, les jeunes conseillers communaux ont présenté leur charte en avant-première, lors d'une interview par Gérard Goltz.

La Charte a été co-signée (devant 200 personnes) le 18 septembre 2002 par le Ministre délégué à l'Enseignement scolaire et le sénateur-maire.

### **Contenu**

La Charte, qui énonce « dix points contre les poings » a été diffusée sous forme de cartes postales. Le CCEJ a également réalisé un diaporama qui présente les points en négatif et en positif.

Ce projet s'est également intégré dans l'opération « Roulez jeunesse » destinée aux 15-25 ans.

### **Budget**

Conception et édition de la carte : 1594 € (travail des services municipaux et embauche d'une stagiaire 2 mois)

### **Commentaires**

Une autre preuve de la capacité des jeunes à se mobiliser pour des projets touchant à la solidarité ou à la citoyenneté.